

# Règlement de mise à disposition de moyens

## – Equipements de Vidéoprotection de type « nomade » –

### Avenant N°2 portant prolongation du règlement de mise à disposition

#### ENTRE

La Communauté d'Agglomération Val Parisis, sise 271 Chaussée Jules César à Beauchamp (95250) représentée par son Président, Monsieur Yannick BOËDEC, dûment habilité à cet effet par délibération du Bureau communautaire n° ... en date du 28 janvier 2025 ;

Ci-après désignée « Val Parisis »,

D'une part,

**ET la Commune de Beauchamp**, sise 1 Place Camille Fouinat (95250), représentée par Madame le Maire, Françoise NORDMANN, dûment habilitée à cet effet par délibération du conseil municipal n° 2024 xx en date du ... ;

**ET la Commune de Bessancourt**, sise Place du 30 Août (95550), représentée par son Maire, Monsieur Jean-Christophe POULET, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

**ET la Commune de Corneilles-en-Parisis**, sise 3 avenue Maurice Berteaux (95240), représentée par son Maire, Monsieur Yannick BOËDEC, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

Avenant de modification du règlement de mise à disposition de moyen : équipements de vidéoprotection de type « nomade »

**ET la Commune d'Eaubonne**, sise 1 rue d'Enghien (95600), représentée par son Maire, Madame Marie-José BEAULANDE, dûment habilitée à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

**ET la Commune d'Ermont**, sise 100 rue Louis Savoie (95120), représentée par son Maire, Monsieur Xavier HAQUIN, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

**ET la Commune de Franconville**, sise 11 rue de la Station (95130), représentée par son Maire, Monsieur Xavier MELKI, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

**ET la Commune de Frépillon**, sise Place de la Mairie (95740), représentée par son Maire, Madame Patricia ZEISS, dûment habilitée à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

**ET la Commune d'Herblay-sur-Seine**, sise 43 rue du Général De Gaulle (95220), représentée par son Maire, Monsieur Philippe ROULEAU, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

**ET la Commune du Plessis-Bouchard**, sise 3 bis rue Pierre Brossolette (95130), représentée par son Maire, Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

**ET la Commune de Montigny-lès-Cormeilles**, sise 14 rue Fortuné Charlot (95370), représentée par son Maire, Monsieur Miloud GOUAL, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date ... ;

**ET la Commune de Pierrelaye**, sise 42 bis rue Victor Hugo (95480), représentée par son Maire, Monsieur Michel VALLADE, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

**ET la Commune de Saint-Leu-la-Forêt**, sise 52 rue du Général Leclerc (95320), représentée par son Maire, Madame Sandra BILLET, dûment habilitée à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

**ET la Commune de Sannois**, sise Place du Général Leclerc (95111), représentée par son Maire, Monsieur Bernard JAMET, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

**ET la Commune de Taverny**, sise 2 Place Charles de Gaulle (95155), représentée par son Maire, Madame Florence PORTELLI, dûment habilitée à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

Ci-après désignées « les Communes »,

D'autre part,

## **PREAMBULE**

---

1. La Communauté d'agglomération Val Parisis a conclu avec les communes membres intéressées un règlement de mise à disposition d'équipements de vidéoprotection de type « nomade », selon des termes strictement identiques, afin de renforcer et compléter le maillage de vidéosurveillance présent sur leur territoire.
2. Le règlement en vigueur arrivant à échéance au 31 mars 2025, il est proposé de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 afin de préparer la continuité de ce dispositif.

Il a donc été convenu ce qui suit.

## **Article 1. OBJET DE L'AVENANT**

---

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 2 « Durée » du règlement de mise à disposition d'équipements de vidéoprotection de type « nomade ».

## **Article 2. L'ARTICLE 2 « DUREE » EST MODIFIE COMME SUIT :**

---

Le présent règlement est conclu à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.

À cette échéance, un nouveau règlement pourra être conclu si les parties souhaitent voir perdurer la mise à disposition de ces équipements.

## **Article 3. CLAUSES INITIALES**

---

Toutes les dispositions contractuelles non modifiées par le présent avenant restent de stricte application.

Fait à Beauchamp, le ,

Pour la Communauté d'Agglomération Val Parisis, Le Président,  Monsieur Yannick BOËDEC	Pour la Commune de Beauchamp, Le Maire,  Madame Françoise NORDMANN
Pour la Commune de Bessancourt, Le Maire,  Monsieur Jean-Christophe POULET	Pour la Commune de Cormeilles-en-Parisis Le Maire,  Monsieur Yannick BOËDEC

<p>Pour la Commune d'Eaubonne Le Maire,</p> <p>Madame Marie-José BEULANDE</p>	<p>Pour la Commune d'Ermont Le Maire,</p> <p>Monsieur Xavier HAQUIN</p>
<p>Pour la Commune de Franconville, Le Maire,</p> <p>Monsieur Xavier MELKI</p>	<p>Pour la Commune de Frépillon, Le Maire,</p> <p>Madame Patricia ZEISS</p>
<p>Pour la Commune de Herblay-sur-Seine Le Maire,</p> <p>Monsieur Philippe ROULEAU</p>	<p>Pour la Commune du Plessis-Bouchard, Le Maire,</p> <p>Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE</p>
<p>Pour la Commune de Montigny-Lès- Corneilles, Le Maire,</p> <p>Monsieur Miloud GOUAL</p>	<p>Pour la Commune de Pierrelaye, Le Maire,</p> <p>Monsieur Michel VALLADE</p>
<p>Pour la Commune de Saint-Leu-la-Forêt, Le Maire,</p> <p>Madame Sandra BILLET</p>	<p>Pour la Commune de Sannois, Le Maire,</p> <p>Monsieur Bernard JAMET</p>
<p>Pour la Commune de Taverny, Le Maire,</p> <p>Madame Florence PORTELLI</p>	